

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**EAU ET  
ASSAINISSEMENT  
- Fixation du prix de  
l'eau et de la redevance  
assainissement, ainsi que  
des autres prestations  
des services eau potable  
et assainissement pour  
l'année 2018.**

==

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
21/11/17

Date d'affichage :  
21/11/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers  
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00

salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEECZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Il appartient au Conseil communautaire de fixer les tarifs applicables au 1er janvier de l'année suivante en matière de vente de l'eau et de redevance d'assainissement.

Ces tarifs s'entendent sur le territoire des communes de l'ex Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin, les tarifs pour les autres communes ayant été déterminés par les collectivités compétentes.

Dans ce cadre a été établi un avant-projet de budget primitif annexe des services d'eau potable et d'assainissement.

Outre les charges incombant au fonctionnement normal, ces budgets sont marqués par les actions prioritaires qu'impose le respect d'une politique en matière de qualité de l'eau et d'environnement ainsi que par l'extension des réseaux.

Compte tenu de l'avis favorable émis par la commission consultative des services publics locaux en date du 13 novembre 2017, il est proposé de fixer les tarifs tels que définis ci-après :

### **1) Budget annexe du service eau potable**

L'équilibre financier de cet avant-projet de budget est assuré compte tenu des dispositions ci-après en matière de tarification de vente de l'eau. Le prix de vente de l'eau se décompose en deux postes qui pourraient être fixés comme suit à compter du 1er janvier 2018 :

- Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, soit 0,14 € H.T. le m<sup>3</sup> ;
- Hors redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, soit 1,48 € H.T. le m<sup>3</sup>.

Soit un prix global de 1,70 € T.T.C, sans évolution par rapport à 2017.

Ce tarif s'entend hors redevances de l'Agence de l'Eau, à savoir :

- Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique : 0,388 € HT/m<sup>3</sup>

### **2) Budget annexe du service d'assainissement**

L'équilibre financier de cet avant-projet de budget est assuré compte tenu des dispositions ci-après en matière de tarification de la redevance d'assainissement. La redevance d'assainissement se décompose en deux postes qui pourraient être fixés comme suit à compter du 1er janvier 2018 :

- La redevance pour la collecte des eaux usées 1,57 € H.T. le m<sup>3</sup> ;
- La redevance pour le traitement des eaux usées, secteur d'activités dont l'intégralité des recettes est assujettie à la T.V.A., soit 0,87 € H.T.

Soit un prix global de 2,61 € T.T.C le m<sup>3</sup>, sans évolution par rapport à 2017.

Ce tarif s'entend hors redevances de l'Agence de l'Eau, à savoir :

- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0,266 € HT/ m<sup>3</sup>

### **3) Fixation des tarifs des autres prestations des services eau potable et assainissement**

#### **3.1. Autres prestations du service eau potable (assujetti à la T.V.A. depuis le 01/01/93)**

### 3.1.1. Abonnement (Taux TVA en vigueur au 1er janvier 2018)

15,84 € HT pour un an conformément aux modalités suscitées, soit 1,32 € HT par mois.

### 3.1.2. Location de compteurs (Taux TVA en vigueur au 1er janvier 2018)

Tarifs annuels hors taxes

12 & 15 mm	20 & 25 mm	30 mm	40 mm	60 & 65 mm	80 mm	100 mm	150 mm
9,36 €	11,64 €	29,64 €	41,52 €	87,97 €	137,28 €	176,64 €	291,36 €

### 3.1.3. Création de branchements – Modification de branchements existants (Taux TVA en vigueur au 1er janvier 2018)

#### a) Création de branchements

PRESTATIONS	Prix hors taxes	
	Forfait (5 ml+2ml)	ml suppl
Branchement de 25 mm	1 076,16 €	153,74 €
Branchement de 32 mm	1 276,79 €	182,40 €
Branchement de 40 mm	1 527,61 €	218,23 €
Branchement de 50 mm	2 556,15 €	365,16 €

#### b) Modification des branchements existants

PRESTATIONS	Prix hors taxes Forfait
Branchement de 25 mm	737,18 €
Branchement de 32 mm	1 048,65 €
Branchement de 40 mm	1 297,38 €
Branchement de 50 mm	2 040,47 €

### 3.2. Autres prestations du service assainissement (soumis au taux de T.V.A en vigueur au 1er janvier 2018)

1. Droit pour autorisation de raccordement à l'égout public : 15,06 € HT.

2. Coût forfaitaire du branchement "eaux usées" pour la desserte de constructions nouvelles (prix moyen avec canalisation de 7 ml maximum) : 1 812€ HT augmenté de 116,88 € par ml supplémentaire.
3. Coût forfaitaire d'une seconde boîte de raccordement au réseau "eaux usées" : 1 812 € HT augmenté de 127,29 € par ml supplémentaire.
4. Déplacement de boîtes de raccordement à la demande des propriétaires : 964,15 € HT augmenté de 116,88 € par ml supplémentaire.

### **3.3. Prestations du service public d'assainissement non collectif**

1. Redevance pour le contrôle de la conception et de l'exécution du neuf / réhabilité : forfait de 100 € HT soit une baisse de 50 € H.T
2. Redevance pour le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT soit une baisse de 50 € H.T
3. Redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de décider l'application, à compter du 1er janvier 2018, des tarifs proposés au présent rapport sur les communes concernées.

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

---

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/17

Publication : 01/12/17

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation